



Fondée en 1844
Reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878

Communiqué de presse n° 2021 - 5

7 février 2021

De nouvelles étapes dans la mobilisation vétérinaire contre la Covid-19 : dépistage de variants et production de vaccins

L'Académie vétérinaire de France rend hommage aux dernières actions de mobilisation du monde vétérinaire dans la lutte contre la Covid-19 : le séquençage du virus et la préparation à la production de vaccins.

Depuis le début de la crise, l'Académie vétérinaire de France a œuvré auprès des autorités nationales pour une plus grande reconnaissance des compétences et de l'expertise vétérinaires dans la gestion de la crise Covid-19.

Récemment, des laboratoires vétérinaires publics et privés ont été sollicités pour réaliser des opérations de séquençage du virus afin d'identifier les variants.

Par ailleurs, des entreprises pharmaceutiques vétérinaires ont proposé leurs services, dans un premier temps pour stocker des vaccins contre la Covid-19, puis pour en produire sous licence.

Ces actions se situent dans le prolongement de la fourniture d'anesthésiques et de matériel par des cabinets et cliniques vétérinaires au début de l'année 2020 et de l'offre précoce formulée par des producteurs de réactifs vétérinaires de mettre à disposition des tests PCR et sérologiques.

L'Académie vétérinaire de France rappelle que les laboratoires vétérinaires respectent, pour leurs analyses et leurs productions, les mêmes exigences de qualité et de sécurité que celles des laboratoires de médecine humaine.

Elle salue les laboratoires vétérinaires et les industriels de la santé animale pour leur engagement, dans l'esprit "One Health-Une seule santé", qui doit animer toutes les initiatives et actions en matière de santé publique, à tous les niveaux (local, national, européen et mondial).

L'Académie vétérinaire de France se félicite en outre du soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour des projets de recherche vétérinaires sur la Covid-19, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le projet de détection par des chiens renifleurs et de l'appui international de projets visant à prévenir de futures pandémies d'origine animale, toutes initiatives conformes à l'approche "One Health-Une seule santé".

Académie Vétérinaire de France,

34 rue Breguet 75011 Paris

Courriel : academie@veterinaire.fr, Téléphone : 01 85 09 37 00

www.academie-veterinaire-defrance.org

L'Académie Vétérinaire de France étudie tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire. Elle contribue à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires.

Elle conseille les pouvoirs publics et éclaire l'opinion dans les domaines précités. Elle développe les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.

Fondée le 20 juin 1844, elle est reconnue d'utilité publique par décret le 16 avril 1878 et instituée Académie Vétérinaire de France par décret du 12 Janvier 1928.
